

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



Ville de MARLES-LES-MINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026



L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 08 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 08 septembre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Loëticia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHÉRY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, M. Pierre PRINGARBE, Mme Annette GOZET, Mme Karine DERUELLE, M. Nicolas COUVILLERS, Mme Peggy CUISINIER.

Étaient absents représentés : Mme Marina LONCKE (pouvoir donné à Mme Karine POCQUET)

Étaient absents non représentés : M. David URBAIN

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 1 pouvoir), soit 28 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry TURLURE a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14.09.26.13.

DU 14 SEPTEMBRE 2026

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Monsieur Jeremy ROBBE présente la décision budgétaire modificative N°2 du budget Ville, relative à l'ajustement des dépenses et des recettes au titre de l'année 2026 soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : + 61.322,00 €
- Recettes de fonctionnement : + 61.322,00 €

En section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : + 4.555,00 €
- Recettes d'investissement : + 4.555,00 €

Soit un total modificatif de : + 65.877,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 02.03.26.05 du 02 mars 2026 relative au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n°03.07.26.06 du 03 juillet 2026 relative à la décision modificative n°1 du budget Ville pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications, ci-dessus, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jeremy ROBBE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision budgétaire modificative N°2 – Budget Ville présentée et annexée.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026 a été, le 08 septembre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 14 septembre 2026

Le Maire,

Mason MOREAU



Le Maire,

Mason MOREAU